

Chouett'BAD #8

Samedi 21 Novembre 2026 - La Comète - Hésingue

Règlement particulier

Article 1 :

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD ou leur Fédération Nationale notamment pour tout ce que concernent la licence et le contrôle médical. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. L'âge minimal d'un joueur pouvant participer doit être en adéquation avec le règlement FFBaD et ce joueur devrait être en possession lors de l'inscription, des autorisations requises.

Article 2 :

Le tournoi se déroulera le Samedi 21 Novembre 2026 selon le Règlement des rencontres PromoBad de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier rappellent ou complètent ce règlement PromoBAD.

Numéro d'autorisation du tournoi : - En attente -

Date d'ouverture des inscriptions : 26 Septembre 2026 à 00H01

Date limite d'inscription : 18 Novembre 2026 23h59.

Date de prise en compte des points CPPH : 18 Novembre 2025 23h59.

Date du tirage au sort : 19 Novembre 2025

Lieu de la compétition : La Comète - 16, rue du 20 novembre - 68220 Hésingue

Article 3 :

Le tournoi est ouvert à tout participant(e) licencié(e) du Grand Est de catégorie minime et supérieur et se déroulera en Simple Hommes/Dames et en Double Unisexe.

Article 4 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s, classé(e)s dans les séries : D9, P et NC. L'organisateur constituera les séries, en fonction des CPPH du jour du tirage au sort.

Le tournoi comportera un tableau de Simple Hommes (SH), un tableau de Simple Dames (SD) et un tableau de Double Unisexe (DU). Chaque tableau sera constitué, dans la mesure du possible, de 3 séries (intitulées Grand-Duc, Chevêchette et Chouette). Chaque série sera composée de 12 paires (doubles) ou joueurs (simples) maximum et se déroulera sous forme de ronde suisse.

L'organisation se garde la possibilité de modifier le format d'une ou plusieurs des séries si le nombre de joueurs/paires et/ou les classements des joueurs/paires ne permettraient pas un découpage des séries compatible avec le format de ronde suisse et afin de permettre à tous les joueurs de disputer 4 matchs par tableau.

Article 5 :

Si le nombre d'inscrits venait à dépasser la capacité d'accueil fixée à 50 joueurs/joueuses pour le Simple et 100 joueurs/joueuses pour le double, la date de règlement du joueur ou de la joueuse (en simple) ou du deuxième joueur ou de la deuxième joueuse de la paire (en double) fera foi. Les joueurs et joueuses suivants seront inscrits en liste d'attente selon le même critère.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, les divisions, le mode d'élimination, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Si une série à moins de 12 paires, elle peut être regroupée avec une autre série. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 7 :

Le Juge-Arbitre de la compétition est M. SCHINDLER Patrick

Le GEO principal de la compétition est M. ALLEMANN Dominique

Article 8 :

Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou joueuse qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement. Les joueurs, joueuses et coaches devront respecter les codes de conduite qui ont été édictés par la FFBAD.

Article 9 :

Les droits d'engagement sont de 15€ pour un tableau (12€ joueur V3F) et de 20€ pour 2 tableaux (17€ joueur V3F)

Article 10 :

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et lui adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives. Elles sont à envoyer à la Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine, par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 11 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 12 :

En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente. Également, en cas de forfait, l'organisateur se réserve le droit de rembourser ou non les frais d'inscriptions lorsque celui-ci a été annoncé après le tirage au sort.

Article 13 :

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur d'inscription seront supportés par le participant en cause. Les joueurs et joueuses doivent utiliser le module d'inscription mis à disposition par les organisateurs.

Article 14 :

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif. Tout participant doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque participant ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé (e) jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout participant désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au GEO et à la table de marque.

Article 15 :

Tout participant ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié(e) par l'organisation et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 16 :

Les volants en plumes seront utilisés dans toutes les séries, à charge égale entre les joueurs et joueuses pour le tableau de double. En cas de litige, les joueurs seront invités à utiliser le volant officiel (RSL 3) qui sera en vente le jour de la compétition.

Article 17 :

Tout participant s'engage à assumer les fonctions de juge de ligne ou de scoreur sur demande de l'organisation.

Article 18 :

Les matchs sont auto-arbitrés. Cependant, certains matchs pourront être arbitrés sur autorisation du Juge-Arbitre et de l'organisateur.

Article 19 :

Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le temps minimum de repos entre les matchs est de 20 minutes.

Article 20 :

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté "let" au service et "faute" en cours de jeu.

Article 21 :

Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de compétition. Pour cela, il/elle scannera le QR-Code disponible à l'entrée du site via l'application E-Bad ou, en cas de difficultés, pourra se faire pointer à la Table de marque avant le début de la compétition.

Article 22 :

Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.

Article 23 :

Tout participant doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 24 :

Pour des raisons d'équité entre les terrains d'une même salle, le coaching permanent n'est pas autorisé. Le coaching sera autorisé uniquement pendant les arrêts de jeu à 8 et entre les sets.

Article 25 :

Seuls auront accès au terrain de jeu : les joueurs et joueuses disputant un match, leurs entraîneurs ou coaches pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateurs, les arbitres, les juges de lignes et le staff médical sur autorisation de l'organisateur. L'accès se fera uniquement avec des chaussures de salle non marquantes et propres. Tous les participants s'engagent également à respecter le règlement propre à chaque salle.

Article 26 :

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 27 :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits sur cette liste à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance à l'organisateur.